

Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Le oui de la Chambre valaisanne de tourisme

La Chambre valaisanne de tourisme (CVT) dit « oui » à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). A l'unanimité de son Comité présidé par le Conseiller aux Etats Beat Rieder, de Wiler (Lötschen), l'organisation faîtière cantonale en matière de politique touristique a décidé de soutenir cette réforme dans l'intérêt des acteurs du tourisme.

Le 12 février prochain, citoyennes et citoyens suisses se prononcent sur la réforme de l'imposition des entreprises. Véritable défi pour les cantons comme pour les communes, cette réforme, synonyme de stabilité, de préservation de l'emploi et, à moyen terme, des recettes fiscales, permettra de dynamiser l'économie suisse.

La récente abolition du cours plancher de l'euro ne facilite pas la vie des acteurs du tourisme valaisan, toutes catégories confondues (hôtels, restaurants, stations, remontées mécaniques, commerces). Toutes ces PME profitent de la présence et des investissements d'entreprises internationales. Entre elles, il est impératif de garantir l'égalité de traitement fiscal : la RIE III va dans ce sens, empêchant en même temps une détérioration de la fiscalité et offrant aux cantons une marge de manœuvre financière adaptée à leurs besoins.

Dynamisme des PME renforcé, maintien de milliers d'emplois, défense d'une place économique suisse compétitive, création de conditions favorables aux investissements, autant de conséquences qu'engendrera l'approbation de cette réforme que la Chambre valaisanne de tourisme appelle donc de ses vœux.

Pour contact : Beat Rieder, Président de la CVT, Conseiller aux Etats
079 212 34 39, beat.rieder@parl.ch